

présenté un compte de dépenses à l'organisme d'assistance à l'agriculture des Prairies. Tout le monde savait comment celui-ci fonctionnait depuis des années.

Je suis de l'avis du député au sujet de M. Howard Riddell. Pour la première fois dans l'histoire de l'organisme d'assistance à l'agriculture des Prairies son directeur était honnête et intègre. Il ne tolérerait pas le genre de supercheries qu'avait permis l'organisme créé par Gardiner. Tout cela appartient à l'histoire, mais il convient vraiment que les députés soulèvent ces questions à la Chambre, pour essayer de convaincre le gouvernement qu'il serait incongru, pour ne pas dire plus, d'abroger la loi avant d'avoir réglé convenablement les détails administratifs.

Je veux persuader le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que le gâchis dont il a hérité ne se réparera pas d'ici le 1<sup>er</sup> août, date où il veut donner effet à l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. A l'appui de ce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a dit, je signale qu'en ce qui concerne les dépenses, surtout les frais de déplacement, j'ai reçu les mêmes rapports que d'autres députés des diverses régions des Prairies et il ne peut y avoir de doute qu'une enquête complète et approfondie s'impose. Elle conduira sûrement à des poursuites au criminel.

Le ministre a reçu une autre responsabilité quand il a assumé ses fonctions. Il est devenu comptable du traitement accordé au personnel permanent chargé d'appliquer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. D'après mes renseignements, des quelque 18 employés permanents du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à Regina, la plupart, sinon tous, ont été renvoyés, mais les employés temporaires sont restés.

Quelques-uns, sinon tous les fonctionnaires affectés au bureau de Regina parcouraient le territoire avec des comptes de dépenses. La majorité du travail effectué dans les bureaux depuis environ un an et demi se rapportait au programme d'encouragement à la culture fourragère. Il s'y est transigé bien peu de choses se rapportant à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, si ce n'est le règlement de temps à autre de la succession d'un agriculteur ou quelque chose d'analogue. Ces fonctionnaires inscrivaient à leurs comptes de dépenses les voyages qu'ils effectuaient depuis Regina jusqu'à Peace River et même jusqu'au Manitoba. Étant donné les distances, ceux dont les déplacements étaient indemnisés en fonction du nombre de milles parcourus et qui touchaient une allocation quotidienne pour la nourriture et le logement ont sans doute trouvé l'affaire avantageuse, voire payante. Cela devrait également faire l'objet d'une enquête approfondie et complète.

Pourquoi certains employés permanents, dont certains étaient en fonction depuis plus de 30 ans, n'ont-ils pas été affectés à d'autres secteurs de la fonction publique fédérale? M. Riddell est actuellement au service du ministère des Affaires municipales de la Saskatchewan. J'aurais pensé que le ministre de l'Agriculture se serait empressé de s'assurer les services d'un homme si compétent, et de lui offrir de travailler dans l'un ou l'autre de ses services ou, à tout le moins, pour le compte du gouvernement fédéral. Il y a toute une liste des employés, permanents, hommes et femmes, qui n'ont pas obtenu d'autres affectations.

Le 17 décembre j'ai écrit au ministre et je vous cite un extrait de cette lettre:

J'ai appris que vous fermiez les bureaux de l'assistance à l'agriculture des Prairies à Regina et qu'aucune mesure n'avait été prise pour

#### Assistance à l'agriculture

que les employés à long terme soient sûrs de trouver un autre emploi qui leur convienne.

Un certain nombre de ces gens travaillent au ministère de l'Agriculture, à la Direction de l'assistance à l'agriculture des Prairies depuis longtemps, certains depuis 32 ans. S'ils prennent leur retraite, ils ne recevront que 64 p. 100 de la moyenne de leurs six meilleures années de salaire consécutives.

Dans ma lettre j'ai également dit au ministre ce qui suit: ... comme ces gens n'ont pas encore 55 ans ils sont également pénalisés en vertu de la loi sur la pension de retraite parce qu'ils prennent leur pension avant l'âge de 55 ans.

Je crois qu'il faudrait faire quelque chose pour les 18 employés permanents du bureau de Regina et les 12 surveillants régionaux. Si j'ai bien compris, les 18 employés doivent être mis à pied le 31 mars 1975. J'aimerais que vous fassiez quelque chose pour protéger ces gens.

● (1630)

J'ai écrit au ministre le 17 décembre. Il m'a répondu le 31 janvier 1975 en disant:

Vu la fermeture des bureaux de l'Assistance à l'agriculture des Prairies à Regina, le ministère s'efforce de trouver un autre emploi aux employés mis à pied.

Nous avons communiqué avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, les bureaux de main-d'œuvre des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux. En outre, nous veillons à ce que ces employés soient mis au courant des postes vacants du ministère afin qu'ils puissent présenter leur candidature aux postes pour lesquels ils sont qualifiés.

Sincèrement vôtre,  
Eugene Whelan,  
Ministre de l'Agriculture.

Sauf erreur, un seul des 18 employés permanents du bureau d'assistance à l'agriculture des Prairies à Regina, est fonctionnaire fédéral et c'est parce qu'avant d'y arriver, il avait déjà fait partie du service de l'assurance-récolte; il avait ainsi de l'ancienneté. Toutefois, aucun des autres employés permanents n'a été admis dans la Fonction publique fédérale. En fait, le ministre n'a pas fait ce qu'il avait dit dans sa lettre du 31 janvier, soit essayer à tout prix de trouver d'autres emplois aux personnes touchées.

Il me semble, madame l'Orateur qu'il incombe au ministre de faire quelque chose pour un employé qui compte 32 années de service et n'a pas encore 55 ans. Une telle personne devrait certes automatiquement obtenir un poste à son ministère. Il y avait une femme au bureau de Regina qui était compétente pour le mener et y surveiller le personnel, mais, sauf erreur, elle ne fait plus partie de la Fonction publique fédérale. Elle a donc été pénalisée en ce qui concerne son fonds de pension. Ce genre de traitement insensible de gens qui, des années durant, ont été des employés permanents, loyaux et dévoués est inacceptable.

**Une voix:** Ce n'étaient tout simplement pas de bons libéraux.

**M. Benjamin:** Je crois que la plupart l'étaient, mais certains ont dit qu'ils ne l'étaient plus.

Il semble qu'on ait retenu les services du personnel occasionnel d'assistance à l'agriculture des Prairies. On devrait certes se départir des surnuméraires avant le personnel permanent. Je gagerais que ce genre de chose n'aurait pas pu se produire sous l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Whelan), mais je ne gagerais pas sur aucun de ses prédécesseurs, à l'exception peut-être du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Je suis impatient d'entendre le ministre nous dire comment on peut justifier un tel geste et, si j'ai tort, évidemment, il me corrigera.